CÉGEP DE VICTORIAVILLE

Concours : P-17-18-01

Projet spécifique

POSTE	**Conseillère ou conseiller à la vie étudiante|** Projet entrepreneuriat
TITRE DE LA CLASSE D'EMPLOI	Conseillère ou conseiller à la vie étudiante
SERVICE	Des études | Services adaptés
LIEU DE TRAVAIL	Cégep de Victoriaville
STATUT	Occasionnelle ou occasionnel à temps partiel
HORAIRE DE TRAVAIL	7 h / semaine, horaire à déterminer
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	Directeur adjoint des études (Karl Castonguay)
TRAITEMENT	Taux horaire de 22,45 $ à 41,34 $
ENTRÉE EN FONCTION	Le plus tôt possible jusqu'au 30 juin 2018, avec possibilité de renouvellement

---

1. Nature du travail

Les emplois de conseillère ou conseiller à la vie étudiante comportent plus spécifiquement des fonctions de planification, d'implantation , de développement , d'animation, de gestion et d'évaluation de programmes d'activités relatifs à la vie étudiante en lien avec les orientations institutionnelles , le plan stratégique et le plan de réussite du Collège, notamment dans les secteurs de la vie socioculturelle, des sports et du plein air, de la vie économique et de la vie communautaire.

2. Quelques attributions caractéristiques

La conseillère ou le conseiller à la vie étudiante évalue, avec les étudiantes et étudiants et autres personnes intervenantes, les besoins d'activités du milieu dans une perspective de développement intégral de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle ou il établit des programmes d'activités en utilisant de façon optimale les ressources du Collège et du milieu.

Elle ou il met en place, avec les autres personnes intervenantes du Collège, un environnement susceptible de favoriser le développement intégral de l'étudiante ou de l'étudiant et assure auprès de celle-ci et de celui-ci, une fonction d'accueil, de conseil et de référence, notamment auprès des organismes extérieurs.

Elle ou il voit au fonctionnement et à la réalisation de différents programmes et activités pour les étudiantes et étudiants de même que pour les clientèles spécifiques, notamment les groupes ethniques et les personnes handicapées.

Elle ou il assure l'encadrement et l'assistance nécessaires aux projets de vie étudiante tant au niveau des personnes ressources que des étudiantes et étudiants.

Elle ou il contribue au choix des axes d'intervention et des priorités d'action ainsi qu'à l'évaluation périodique ou annuelle de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il peut être appelé à gérer le budget alloué par le Collège à son ou ses secteurs d'activité.

Elle ou il peut être appelé à conseiller le Collège sur l'achat d'équipement et de matériel spécialisés.

Dans le secteur de la vie socioculturelle , elle ou il exerce ces attributions relativement, mais non limitativement , aux activités sociales et culturelles, telles que comités étudiants, clubs d'échecs , danse, improvisation et troupes de théâtre .

Dans le secteur des sports et du plein air, elle ou il exerce ces attributions relativement, mais non limitativement, aux activités sportives intérieures et extérieures au Collège, aux compétitions et équipes sportives et aux activités de plein air ainsi qu'à la sécurité de ces activités.

Dans Je secteur de la vie économique, elle ou il exerce ces attributions relativement, mais non limitativement, à l'aide financière, à la planification budgétaire, au fonds de dépannage, au transport, au logement, au placement étudiant et aux activités relatives aux clientèles spécifiques.

Dans le secteur de la vie communautaire, elle ou il exerce ces attributions relativement, mais non limitativement, à l'assistance aux étudiantes et étudiants pour le développement et la réalisation de programmes d'activités ayant trait à la dimension communautaire de la vie étudiante.

De façon plus spécifique, la conseillère ou le conseiller à la vie étudiante (projet entrepreneuriat) effectue les tâches de nature opérationnelle suivantes :

- Représenter le Cégep lors des rencontres des répondants du projet.
- Faire un inventaire des activités entrepreneuriales au Cégep, autant dans les départements d'enseignement, à la formation continue, qu'aux affaires étudiantes.
- Identifier les pratiques exemplaires.
- Évaluer les possibilités de développement de l'entrepreneuriat dans les programmes du meuble et le programme d'agriculture.
- Sensibiliser la communauté collégiale aux possibilités de l'entrepreneuriat étudiant.
- Participer à l'élaboration d'un projet institutionnel de développement de l'entrepreneuriat étudiant.

3. Qualifications requises

Scolarité
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment dans les domaines suivants : éducation physique, récréologie, animation et recherche culturelles, kinésiologie.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Du 18 au 24 août 2017, 23 h 59

Les personnes intéressées à déposer leur candidature doivent faire parvenir leur *curriculum vitae* en postulant en ligne sur notre site web, onglet *Carrières*, au *:*

http://cegepvicto.ca/formation-collegiale/carrieres.aspx

Le Cégep de Victoriaville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la **Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics***.*

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, veuillez nous fournir les renseignements nécessaires en remplissant le ***formulaire (Word)*** *disponible sur notre site internet et en le joignant à votre candidature.*

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées; prendre note également que ce concours pourrait être comblé à l'interne par le biais d'une priorité d'emploi.

CB/ci